

Le Cabinet ACDL Expertise vous informe :

PME et TPE : il est temps de devenir éco-responsable



La transition énergétique et écologique ne concerne pas que les multinationales. Les PME et TPE peuvent, elles aussi, s’engager. Car devenir éco-responsable recèle de nombreux bénéfices.

S’équiper d’une imprimante utilisant de la cire rechargeable plutôt que des cartouches, recourir à de l’impression recto-verso, organiser les déplacements de collaborateurs en équipe pour les missions de commissariat aux comptes, privilégier la version numérique de la plaquette de présentation...

Chez AEC Audit et Conseil, l’éco-responsabilité s’impose jusque dans les moindres détails. « *Mais pas au détriment de l’efficacité économique*, assure Christian Rotureau, expert-comptable et commissaire au compte de ce cabinet membre du groupement France Défi comptant une vingtaine de salariés répartis sur quatre sites.

Ainsi, lorsque plusieurs collaborateurs se rendent simultanément chez un même client, cela permet de limiter l’impact environnemental de nos déplacements. Mais également de réduire notre temps de présence dans ses locaux afin de ne pas trop perturber son activité ».

Être éco-responsable: plusieurs avantages à la clé

Engagé depuis 2011 dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), AEC Audit et Conseil a été le premier cabinet d’expertise-comptable certifié ISO 14001, la norme en matière de management environnemental. Si cette démarche a par exemple permis de diviser par deux la consommation de papier dans ce cabinet, les avantages à devenir éco-responsable sont nombreux.

Un exemple ? Dans les appels d’offres des collectivités mais aussi dans les marchés que passent les grandes entreprises, l’éco-responsabilité des candidats constitue de plus en plus un critère de sélection. « *Par ailleurs, il faut anticiper la hausse probable, à court ou moyen terme, du prix des matières premières et de l’énergie* », avertit Pierre Galio, chef du service Consommation et prévention à l’Agence de l’environnement et de la maîtrise de l’énergie ([Ademe](#)).

Une démarche génératrice d'économies

Reste à savoir comment, concrètement, réduire l'impact environnemental de son entreprise. « *Le diagnostic peut débiter par l'examen de l'éclairage et du chauffage, qui concerne toutes les entreprises. Ensuite, selon l'activité, les process de production et la gestion des déchets peuvent aussi être l'objet d'optimisation au travers d'actions ne nécessitant parfois aucun investissement* », assure Pierre Galio.

Une démarche bénéfique pour l'environnement qui, en prime, a aussi un intérêt financier. « *Pour 80 % des entreprises que nous avons accompagné lors d'une opération test, l'optimisation des flux d'énergie, de matière et de déchets s'est traduite par une économie de 180 € par salarié et par an, avec un retour sur investissement de moins d'un an pour les actions mises en place* », souligne Pierre Galio.

Un accompagnement éco-responsable pour les entreprises

Des résultats qui ont conduit l'Ademe à lancer, en novembre 2017, le dispositif « [TPE & PME gagnantes sur tous les coûts](#) ». « *Il s'agit de faire bénéficier des entreprises de moins de 250 salariés des conseils d'un expert afin d'identifier les pertes cachées, calculer leurs coûts et trouver les moyens de les réduire à travers un plan d'actions concret et opérationnel* », précise Pierre Galio.

En contrepartie les entreprises doivent s'engager à verser une contribution à l'Ademe si et seulement si cette intervention leur a permis de réaliser des économies.

Par Jean-Marc Engelhard, Accroche-press' pour France Défi
lundi 19 mars 2018 08h36

Les collaborateurs du cabinet se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Votre expert-comptable : Guillaume GAHIDE 03.27.62.18.11 / ggahide@acdl.fr